



Les Archers de Saint Georges Brunstatt

TARIFS D'ADHESION - SAISON 2018/2019

	LICENCE FEDERALE	ASSURANCE FACULTATIVE	COTISATION CLUB	COEFFICIENT FAMILLE	MONTANT A PAYER PAR PERSONNE
	A	B	C	D	
ADULTE PRATIQUE COMPETITION	70,75 €	0,25 €	95,00 €	2 personnes = 0,9 3 personnes = 0,8 4 personnes = 0,7	1 personne avec assurance = A + B + C 1 personne sans assurance = A + C 2 pers. ou plus avec assurance = A + B + (Cx D) 2 pers. ou plus sans assurance = A + (Cx D)
ADULTE PRATIQUE LIBRE	59,75 €		85,00 €		
ADULTE SANS PRATIQUE	48,75 €		25,00 €		
JEUNE (né(e) entre le 01/01/1998 et 31/12/2007)	43,75 €		85,00 €		
POUSSIN (né(e) après le 01/01/2008)	34,75 €		85,00 €		
FFSA / FFSU / UNSS	19,75 €		85,00 €		
HANDISPORT FFH	19,75 €		85,00 €		
DÉCOUVERTE (à partir du 1er mars)	21,75 €		Proratisée sur les mois restants		

Le coefficient famille s'applique uniquement sur la cotisation club et dans le cas de l'inscription sur la même saison de 2 membres ou plus d'une même famille (1er degré).
Les montants de la licence et de l'assurance étant intégralement reversés à la fédération, ils ne peuvent être remisés.

AUTRES TARIFS - SAISON 2018/2019

ABONNEMENT MAGAZINE FEDERAL "Tir à l'Arc" 1 an soit 4 numéros	
Tarif licencié	22,00 €
Tarif non licencié en métropole	32,00 €
Tarif non licencié hors métropole	44,00 €

MODALITES DE PAIEMENT - SAISON 2018/2019

Moyens de paiement acceptés : **espèces, chèque** (à l'ordre des Archers de Saint Georges), **virement bancaire** (RIB à demander au trésorier), **chèques vacances ou coupons sport ANCV**

Facilités de paiement : **montant total de l'inscription payable en 1, 2 ou 3 fois** (encaissement sur plusieurs mois successifs)